Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
Beyrouth

UNE FOIS LE MARIAGE CÉLÉBRÉ VOUS DEVEZ SOLLICITER LA TRANSCRIPTION DE VOTRE ACTE DE MARIAGE

La présence des deux époux au moment du dépôt du dossier est exigée

Les documents requis sont :

- **La demande de transcription de mariage** (ci-joint) ;
- **Les attestations sur l'honneur** de célibat et de domicile pour chacun des futurs époux (ci-joint);
- **L'acte de mariage libanais** (*Wathikat zawaj*), délivré par le maire (*Moukhtar*) et exécuté auprès de l'officier de l'état civil libanais compétent (*Maamour El Noufous*) qui dépend du ministère de l'intérieur. Les **noms et prénoms** du maire, des témoins et de l'officier de l'état civil devront figurer sur ce document ;
- **Le contrat de mariage religieux** (délivrée par le prêtre ou le cheikh). Sur ce document doivent figurer les **noms, prénoms et signatures** des époux, des témoins et celui de l'officiant religieux qui a célébré le mariage ;
- **La fiche familiale de l'état civil libanais des époux** (*Ikhraj kaid aili*) délivrée par le maire. Dans le cas où l'époux n'est pas libanais, il est demandé la fiche familiale d'état civil libanais des parents de l'épouse après le mariage ;
- Si le conjoint étranger est divorcé ou veuf, il convient de fournir l'acte de divorce ou l'acte de décès du premier conjoint ;
- Pour les personnes résidantes hors du Liban, les pages du passeport comportant les tampons d'entrée au Liban à la date du mariage ;

De nouveaux documents plus récents pourront être demandés en fonction de la date de dépôt de la demande de transcription d'acte de mariage.

Tous les documents français et libanais doivent être présentés en originaux, récents de moins de trois mois (six mois pour les documents émis à l'étranger). Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté et dûment légalisés. (Les documents libanais ainsi que leurs traductions doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères libanais.)

L'officier d'état civil français peut s'assurer de la régularité des actes étrangers présentés auprès des autorités locales, ce qui peut occasionner des délais parfois longs

En cas de nécessité l'administration peut être appelée à vous demander un complément de dossier

IL APPARTIENT AUX INTÉRESSÉS DE FAIRE LA PHOTOCOPIE DE LEURS DOCUMENTS

Consulat Général de France à Beyrouth
Service de l'état civil
Rue de Damas - Beyrouth
etat-civil.beyrouth-cslt@diplomatie.gouv.fr
Téléphone: 961.1.420100 – Télécopie: 961.1.420101

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
Beyrouth

Demande de transcription d'acte de mariage

Je soussigné,

Nom :……..

Prénom :……..

Epoux ou épouse de ……...

Numéro de téléphone …….....

Adresse e-mail …….……

Numéro de téléphone du conjoint étranger …….

Sollicite la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de mon acte de mariage célébré

à ……..

le …….

Préalablement à la transcription, l'acte doit obligatoirement avoir été exécuté par les services de l'état civil libanais.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A REMPLIR PAR LE CONJOINT FRANÇAIS :

Date et heure de la célébration du mariage :	
Lieu du mariage :	
Nom et prénom de l'officiant religieux :	
Nom et prénom du ou des témoin(s) :	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
Beyrouth

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX :	
Nom et Prénoms :	
Date et lieu de naissance :	
Nom et prénoms du père de l'époux :	
Nom et prénoms de la mère de l'époux :	
Profession :	
NATIONALITE : Française, Libanaise ou autre	
Adresse du domicile :	
ETAT CIVIL : Célibataire, Divorcé, Veuf	

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUSE :	
Nom et Prénoms :	
Date et lieu de naissance :	
Nom et prénoms du père de l'épouse :	
Nom et prénoms de la mère de l'épouse :	
Profession :	
NATIONALITE : Française Libanaise ou autre	
Adresse du domicile :	
ETAT CIVIL : Célibataire, Divorcée, veuve	

JE SUIS INFORME QU'EN VUE DE LA TRANSCRIPTION, L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL FRANÇAIS S'ASSURE DE LA REGULARITE DE L'ACTE ETRANGER PRODUIT ET DE LA VALIDITE DU MARIAGE AU REGARD DU DROIT FRANÇAIS

Fait à , le
Signature (du ou des conjoint(s) français)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
Beyrouth

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(époux)

Je soussigné----------

Né le---------- à ----------

De nationalité----------

atteste sur l'honneur

- exercer la profession de---------- la date du mariage

- être domicilié ----------
- avant le mariage

- être présent au moment du mariage OUI NON
- être célibataire OUI NON
- Que je suis divorcé OUI NON
  - Si oui, depuis le
- Que je suis veuf OUI NON
  - Si oui, depuis le

Fait à Beyrouth, le ----------

signature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
Beyrouth

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(épouse)

Je soussignée----------

Née le---------- à ----------

De nationalité----------

atteste sur l'honneur

- exercer la profession de---------- la date du mariage

- être domiciliée ----------
- avant le mariage

- être présente au moment du mariage OUI NON
- être célibataire OUI NON
- Que je suis divorcée OUI NON
  - Si oui, depuis le
- Que je suis veuve OUI NON
  - Si oui, depuis le

Fait à Beyrouth, le ----------

signature